



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Direction Générale de la
Cohésion Sociale
Sous-direction des Professions
Sociales, de l'Emploi et des Territoires
Bureau des Professions sociales

Affaire suivie par : Fabienne BENET
tél : 01 40 56 88 86
Courriel : Fabienne.benet@social.gouv.fr

Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Service de la stratégie
des formations et de la vie étudiante
Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle
Département des formations du cycle licence

Affaire suivie par : Arnaud LEMERLE
Téléphone : 01 55 55 63 62
Courriel : arnaud.lemerle@enseignementsup.gouv.fr

La ministre des solidarités et de la santé

La ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Copie :

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et
départementaux de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions de
la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale familiale

Date d'application : Immédiate

NOR : **SSAA1930169J**

Visée par le SGMCAS le : 30 octobre 2019

Classement thématique : professions sociales

<p>Catégorie : Directives adressées par les ministres à leurs services en charge de leur application.</p>
<p>Résumé : La présente instruction interministérielle a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre des nouvelles formations du travail social : les diplômes d'Etat d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale familiale.</p>
<p>Mots-clés : Etablissements de formation en travail social - Diplôme d'Etat – Universités – Licence</p>
<p>Textes de référence :</p> <p>Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social cliquez ici Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social cliquez ici Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II cliquez ici. Arrêté NOR SSAA1812297A du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. Arrêté NOR: SSAA1812298A du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Arrêté NOR: SSAA1812300A du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social. Arrêté NOR: SSAA1812296A du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé. Arrêté NOR: SSAA1812299A du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.</p>
<p>Annexes :</p> <p>Annexe 1 Calendrier de transition 2020/2021. Annexe 2 Complément fiche technique 5 – Certification. Annexe 3 Guide mémoire pratique professionnelle. Annexe 4 Cadre du MPP DEASS. Annexe 5 DEASS grilles évaluation MPP écrit oral. Annexe 6 Cadre du MPP DEES. Annexe 7 DEES grilles évaluation MPP écrit oral. Annexe 8 Cadre du MPP DEETS. Annexe 9 DEETS grilles évaluation MPP écrit oral. Annexe 10 Cadre du MPP DEEJE. Annexe 11 DEEJE grilles évaluation MPP écrit oral. Annexe 12 Cadre du MPP DECESF. Annexe 13 DECESF grilles évaluation MPP écrit oral.</p>
<p>Diffusion : Recteurs, Préfets de région, Directions Régionales (Départementales) de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.</p>

L'objet de la présente instruction est de préciser les conditions de la mise en œuvre des articles D. 451-28-1 à D. 451-57-2 du code de l'action sociale et des familles et des 6 arrêtés susmentionnés qui définissent les nouvelles formations du travail social.

1. Certification

1.1 Rôle des DRJSCS et des rectorats sur les épreuves de certification organisées en établissement

Les épreuves de certification organisées en contrôle en cours de formation sont placées sous le contrôle des DRJSCS et des rectorats, le diplôme étant délivré par l'Etat. Les établissements adressent aux DRJSCS et aux rectorats dans un délai de 2 mois minimum avant la date prévue de l'épreuve l'ensemble des éléments (sujets, corrigés détaillés, grilles d'évaluation). Les DRJSCS et les rectorats destinataires des modalités des épreuves de certification pourront, le cas échéant,

demander aux établissements que les sujets, corrigés, grilles d'évaluation soient modifiés s'ils ne correspondent pas aux attendus du diplôme en termes de niveau ou de compétences visées.

1.2 Organisation de l'épreuve de mémoire de pratique professionnelle

Vous trouverez ci-joint une série de documents concernant l'organisation de l'épreuve de mémoire de pratique professionnelle.

Cette épreuve revêt une particulière importance. Il s'agit en effet de la seule épreuve organisée par les services de l'Etat et son bon déroulement constituera une garantie importante de la qualité du diplôme.

Le caractère nécessairement transversal de cette épreuve, même si elle est rattachée effectivement à un domaine de compétences précis, permet d'apprécier la réflexion globale du candidat sur l'ensemble des aspects de son positionnement professionnel.

1.3 Sessions de remplacement et de rattrapage

La possibilité d'organiser des sessions de remplacement ou de rattrapage ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Les sessions de remplacement concernent les absences aux épreuves pour cas de force majeure. Les sessions de rattrapage relèvent de l'organisation pédagogique de chaque établissement et permettent aux étudiants de repasser une épreuve de certification à laquelle ils n'auraient pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. L'inscription à une session de rattrapage relève du libre-choix de l'étudiant. La proposition de note formulée à l'issue d'une épreuve de rattrapage, même inférieure, se substitue à la première proposition de note.

Le principe du contrôle en cours de formation est de présenter les étudiants aux épreuves lorsqu'ils ont acquis les compétences visées. Par conséquent, l'organisation d'une session de remplacement en cas d'absence justifiée d'un candidat est possible. L'organisation de sessions de rattrapage relève de l'autonomie pédagogique de l'établissement et peut donc également être envisagée, sous le contrôle de la commission pédagogique.

Le traitement des candidats ayant échoué au diplôme lors de la session 2020 fera l'objet d'une expertise et d'une information ultérieure.

2. La transition entre les diplômes au niveau 5 (ancien niveau III) et au niveau 6 (ancien niveau II)

- a. Eléments généraux de calendrier (étudiants en formation, stagiaires de la formation continue, candidats en VAE).

Le calendrier ci-joint (annexe 1) définit les étapes de la transition entre les anciens diplômés et les diplômés réingéniés.

- b. Situation des étudiants entrés en formation en 2017-2018 et se trouvant dans l'impossibilité de poursuivre leur formation.

Les étudiants entrés en formation à partir de 2018-2019 suivent une formation de niveau 6, conférant le grade de licence, comprenant notamment des enseignements obligatoires (langue vivante, informatique) et une part d'enseignements apportés par des enseignants chercheurs.

Les étudiants entrés en formation en 2017-2018 constituent la dernière promotion de diplômés du travail social dans le format du diplôme de niveau 5.

Par conséquent, le redoublement dans une formation de niveau 6 d'un étudiant ayant commencé sa formation au sein d'un cursus de niveau 5 ne doit normalement pas être admis.

Cependant, les situations individuelles qui le justifient doivent pouvoir être examinées au cas par cas, lorsque le retard dans la formation est issu d'une situation médicale, d'une situation de grossesse, ou toute autre situation dans laquelle la responsabilité de l'étudiant n'est pas engagée et entraînant une rupture dans la poursuite de ses études.

Dans tous les cas, l'étudiant redoublant devra présenter l'intégralité des épreuves de certification du diplôme de niveau 6. En raison de la charge de travail supplémentaire induite, les propositions de redoublement doivent faire l'objet d'un bilan individuel précis.

Un redoublement ne pourra être envisagé que dans les conditions suivantes :

- La passation de l'intégralité des épreuves organisées en CCF ;
- Un avis favorable de la commission pédagogique prévue à l'article D. 451-28-6 du code de l'action sociale et des familles ;
- L'organisation d'un parcours personnalisé, notamment pour les épreuves de certification.

Je vous invite à apporter le concours de vos services aux établissements pour l'analyse des situations individuelles les plus complexes.

3. Renouvellement des autorisations d'ouverture des formations en 2019 et ouverture des formations en 2020

a. Renouvellement 2019

Pour les établissements dont l'autorisation d'ouverture est échue en 2019, la procédure de renouvellement est adaptée. Cela concerne les académies d'Amiens, Créteil, Lille, Paris, Versailles et la Réunion. Chaque établissement recevra, sous le couvert du recteur, un courrier lui indiquant les points à améliorer de façon prioritaire, et devra, en retour, fournir des éléments de réponse sur ces sujets pour le 2 novembre 2019.

b. Renouvellement et ouverture en 2020

Pour les établissements dont l'autorisation d'ouverture est échue en 2020 (académies de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier et Toulouse), la procédure simplifiée est mise en œuvre : les établissements devront apporter des éléments de réponse aux points à améliorer qui leur sont signalés sous couvert du recteur, pour le 2 novembre 2019 également.

Sont concernées les formations au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, puisque le nouveau diplôme est mis en œuvre à compter de la rentrée 2020, et les établissements dont l'autorisation d'ouverture est échue en 2020 pour les autres diplômes.

4. Questions diverses

Les crédits européens ont pour objet de retracer la charge de travail dévolue aux étudiants dans leur formation. Ils ne constituent pas une modalité de certification et n'ont pas vocation à attester de la réussite d'une épreuve précise. Par conséquent, les épreuves de certification en contrôle en cours de formation ne se voient pas attribuer de crédits européens.

La définition des modules de formation ne doit répondre qu'à des impératifs de cohérence pédagogique. Il est possible, ou non, d'y intégrer une épreuve de certification, et rien n'interdit de considérer qu'une des épreuves de certification du diplôme peut également tenir lieu de modalité de validation d'un module.

Nous vous rappelons à ce sujet que lorsqu'un étudiant se voit attribuer le diplôme, il bénéficie d'une validation automatique de l'ensemble des crédits européens attachés au diplôme.

La présentation à l'épreuve terminale et au jury final sont soumises à une condition d'assiduité entendue comme la présence à l'ensemble des cours et autres travaux en centre de formation et en stage et présence à toutes les épreuves de certification. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou être acceptée par le responsable d'établissement.

Il appartient, en tout état de cause, aux établissements de définir la façon dont cette condition d'assiduité s'applique dans leurs formations.

Pour les ministres et par délégation,

La directrice générale de la cohésion sociale

A rectangular box containing the word "signé" in a bold, italicized, black font, slanted upwards to the right.

Virginie LASSERRE

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

A rectangular box containing the word "signé" in a bold, italicized, black font, slanted upwards to the right.

Anne-Sophie BARTHEZ

Annexe 1 -
Calendrier de
transition

Calendrier de mise en œuvre de la transition niveau 5 (ancien III) -niveau 6 (ancien II)

Calendrier de mise en œuvre de la transition niveau 5 (ancien III) -niveau 6 (ancien II)																			
	2020							2021											
	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Formation initiale	Dernières épreuves terminales de niveau III (session 2020)																		
VAE				Clôture des demandes VAE niveau III	Début des demandes VAE	Date limite de réunion des jurys VAE niveau III						Mise en stand-by des demandes de VAE en attendant le jury 2021 en formation initiale		Premier jury niveau II (session 2021)					
VAE - DECESF						Clôture des demandes VAE niveau III	Début des demandes VAE	Date limite de réunion des jurys VAE niveau III								Premier jury niveau II (session 2021)	Premier jury VAE niveau II		

Complément FICHE TECHNIQUE 5 - CERTIFICATION

(document de base : annexe fiches techniques du 20 septembre 2018)

L'organisation des épreuves de certification par les établissements (sujets, calendrier, échelle de notation) pourra faire l'objet d'une évaluation par les services de l'Etat, notamment dans le cadre de commissions d'harmonisation visant à garantir un niveau homogène de la certification sur le territoire. Les épreuves de certification, en elles-mêmes, ne se voient pas attribuer de crédits européens.

Le contrôle en cours de formation (CCF) confié aux établissements l'organisation d'épreuves définies par l'Etat. Les établissements de formation en sont responsables et sont tenus de respecter la réglementation.

Le CCF doit permettre de privilégier la progression pédagogique dans l'acquisition des compétences et des connaissances et constitue un outil de suivi individuel des étudiants. Il est important qu'il soit organisé en cohérence avec les enseignements.

I - Calendrier des épreuves

1 – Contrôle en cours de formation

La date d'organisation du CCF est libre. Il s'agit de certifier l'acquisition des compétences du référentiel par les étudiants. Par conséquent les établissements doivent organiser ces épreuves lorsque les étudiants ont acquis les compétences nécessaires. Une organisation trop précoce de ces épreuves pourra faire l'objet d'un questionnement spécifique de la part des services de l'Etat.

Le calendrier diffusé dans le guide d'accompagnement (délivrance des diplômes en juillet) ne concerne pas le DECESF (les épreuves continueront à se dérouler jusqu'en septembre ou octobre) en raison de la spécificité de ce diplôme (en un an seulement).

L'esprit du CCF étant la certification des compétences dès qu'elles sont acquises, l'organisation d'épreuves de rattrapage n'est pas interdite. Cependant, une telle organisation doit être portée à la connaissance des étudiants de façon claire et dès le début de l'année. La proposition de note formulée à l'issue d'une épreuve de rattrapage, même inférieure, se substitue à la première proposition de note.

Les établissements veillent à communiquer chaque année le calendrier prévisionnel d'organisation des épreuves aux services de l'Etat compétents.

Les sujets des épreuves sont définis librement par les établissements. Ils sont communiqués aux services de l'Etat compétents en matière de certification, ainsi que les corrigés types et les grilles d'évaluation.

Le dispositif de certification doit être soumis à la commission pédagogique de l'établissement.

Les épreuves définies comme orales dans les référentiels de certification sont, sauf définition contraire, des épreuves individuelles et ne peuvent faire l'objet de passations collectives. Il appartient aux établissements de désigner les examinateurs de ces épreuves.

2 - Mémoire de pratique professionnelle

Voir documents annexés :

- Guide mémoire de pratique professionnelle ;
- Grilles d'évaluation de l'écrit et de la soutenance orale du mémoire de pratique professionnelle (DEASS, DEES, DEETS, DEEJE, DE CESF)

II – La notation

Les établissements transmettent à l'autorité administrative (préfet de région ou recteur d'académie) les propositions de note des épreuves en CCF chaque semestre. Ils peuvent éventuellement modifier ces notes dans le cas où des sessions de rattrapage sont organisées.

Les notes transmises par les établissements ne constituent que des propositions ; seul le jury plénier est habilité à se prononcer sur les notes définitives. Sa décision est souveraine.

III - Jury

Peuvent être désignées pour participer au jury du diplôme toutes les personnes remplissant les conditions réglementaires, qu'elles aient fait ou non partie d'un groupe d'examineurs en CCF ou pour l'épreuve terminale (mémoire).

S'agissant du mémoire de pratique professionnelle, les examinateurs sont désignés par l'autorité administrative compétente. Le préfet de région et le recteur peuvent faire appel à des représentants des établissements de formation.

Epreuve de certification

MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Cette **épreuve individuelle** se compose d'un écrit (coefficient 1) et d'une soutenance orale (coefficient 1).

L'écrit du mémoire est noté par les examinateurs avant le passage du candidat en soutenance.

Il est demandé aux examinateurs de ne pas annoter les mémoires afin de les restituer aux candidats à l'issue de la soutenance orale.

L'évaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance du candidat s'appuie sur une grille nationale élaborée à partir des indicateurs des référentiels nationaux de compétences et de certification.

Les examinateurs sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle. De ce fait ils ne doivent pas faire état à l'extérieur des délibérations tenues entre eux.

La rédaction et la soutenance du mémoire de pratique professionnelle est l'une des épreuves prévue pour chaque diplôme d'Etat de niveau II :

DEASS	DC 2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social
DEEJE	DC 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
DEES	DC 1 : La relation éducative spécialisée
DEETS	DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé
DECESF	DC 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

I. Le document écrit

1. La forme

1.1 – Généralités

Le mémoire est un document écrit de 40 à 45 pages (hors bibliographie et annexes).

Il respecte une forme harmonisée.

Il doit être dactylographié (Times new roman ou Arial 12 et en interligne 1,5) et relié ou thermocollé.

Les marges : gauche 3 cm, droite, haut et bas : 2.5 cm.

Les notes de bas de page : Calibri 10, sans interligne.

L'impression se fait en recto-verso.

Le non-respect des règles de forme ne doit toutefois être sanctionné par le jury qu'en tant qu'il porte atteinte à l'équité de l'épreuve (nombre de pages) ou qu'il entraîne un défaut de qualité du propos (manque de lisibilité, de clarté).

1.2 – Page de garde, quatrième de couverture

La page de garde doit comporter :

- Nom du candidat
- Prénom
- Titre du mémoire
- Diplôme d'Etat présenté
- Année de la session

La quatrième de couverture doit comporter :

- Nom du candidat
- Prénom
- Titre du mémoire
- Diplôme d'Etat présenté
- Année de la session
- Résumé d'une demi-page au maximum
- Mots clés du mémoire de pratique professionnelle

1.3 - Citations, références et bibliographie

Les citations et références doivent respecter les normes communément admises pour un document académique ou un document professionnel dont les sources doivent pouvoir être consultées :

- les citations se font entre guillemets suivies du nom de l'auteur et de la date de publication entre parenthèse pour permettre un repérage dans la liste bibliographique. Les tableaux, dessins et graphiques empruntés à d'autres auteurs doivent comporter une légende indiquant notamment leur source et leur date de réalisation.

- les références à un ouvrage ou un article sans citation littérale doivent être repérées par le nom de l'auteur et la date de publication entre parenthèses.

- les éléments extraits de sites web ou de tout autre document électronique ne comportant pas de date de rédaction du document doivent indiquer entre parenthèses le nom de la source, l'URL et la date de consultation.

Les manquements à ces règles de forme pourront être sanctionnés par le jury, spécialement lorsqu'ils entraînent une difficulté à identifier précisément les citations ou leurs auteurs.

Une liste bibliographique doit être annexée à la fin du mémoire et doit exclusivement récapituler les sources qui ont été effectivement utilisées et auxquelles il a été fait référence. Les articles et les ouvrages, ainsi que les sites consultés doivent être organisés, par exemple par ordre alphabétique du nom de l'auteur et par date.

1.4 - Numérotation des pages

Elle est continue et commence à la page 1 de l'introduction générale. Les numéros de page sont placés en pied de page.

2. Le fond

Pour chaque diplôme d'Etat, le mémoire de pratique professionnelle vise les objectifs généraux et spécifiques suivants :

Objectifs généraux	
<i>DEASS – DEEJE – DEES – DEETS - DECESF</i>	
<p>Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l’articulation entre théorie et pratique.</p> <p>Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s’appuyant sur une méthodologie de recherche.</p> <p>Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.</p>	
Objectifs spécifiques	
DEASS	<p>Questionner, comprendre et analyser une question sociale à partir d’une intervention professionnelle de terrain</p> <p>Construire une posture réflexive sur sa pratique professionnelle</p> <p>Présenter et argumenter des perspectives et un positionnement professionnels</p>
DEEJE	<p>Analyser l’influence du contexte institutionnel et du projet éducatif</p> <p>Présenter et argumenter un positionnement professionnel et questionner une situation d’accueil et d’accompagnement concernant le jeune enfant et sa famille</p> <p>Co-construire des propositions d’accueil et d’accompagnement ajustées en direction des enfants et de leurs familles</p>
DEES	<p>Appréhender la relation éducative spécialisée dans une démarche éthique</p> <p>Faire le lien entre son engagement professionnel, les apports théoriques et cliniques et les propositions éducatives</p> <p>Observer, rendre compte et analyser des situations éducatives</p> <p>Formuler une problématique éducative</p>
DEETS	<p>Proposer des actions éducatives à partir des besoins des personnes</p> <p>Analyser une situation éducative à partir d’une relation éducative, d’accueil ou d’accompagnement du projet</p> <p>Analyser ses positionnements et ses gestes professionnels</p> <p>Co-construire des orientations/pistes éducatives voire socio-professionnelles avec les personnes accompagnées</p>

DECESF	Interroger, dans une optique d'adaptation de la pratique ou de l'expertise professionnelle, la pratique professionnelle mise en œuvre ou observée Proposer des actions de conseils, d'informations ou d'expertise en lien avec la ou les situations professionnelles analysées
---------------	---

Le mémoire doit explorer une question relative au champ d'action du travail social en mobilisant une méthodologie de recherche caractérisée par plusieurs phases :

- formulation d'une question de départ ;
- présentation de la phase exploratoire de cette question de départ : questionnement des représentations initiales, recueil rigoureux de données, mobilisation d'apports théoriques et empiriques ;
- formulation d'une problématique claire et circonscrite à partir de laquelle une ou plusieurs hypothèses devront être formulées. Le candidat précisera les moyens et les méthodes de vérification de l'hypothèse ou des hypothèses.

Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier, la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail social et de l'intervention sociale.

Il doit rendre compte de l'intégration par le candidat des aspects théoriques de la formation et de leur articulation avec la pratique au travers des acquis de la période de formation professionnelle.

3. Objectifs du document écrit

Le document écrit doit permettre au jury de vérifier la capacité du candidat à :

- **Conceptualiser** : organiser les savoirs disciplinaires et les mettre en relation avec les pratiques professionnelles ;
- **Construire une méthodologie de recherche** : observer, mener des investigations de terrain, analyser les résultats, les argumenter, dégager des perspectives ;
- **Elaborer un positionnement professionnel** : se positionner en tant que professionnel du travail social et préciser sa conception de l'action sociale et éducative ;
- **Rédiger clairement.**

Les situations de personnes présentées dans le mémoire doivent être rendues anonymes.

4. Engagement de l'étudiant

Les DRJSCS et les rectorats communiqueront aux établissements de formation en travail social un document à transmettre et à faire signer par chaque étudiant avant le dépôt de l'écrit. Ce document sera inséré après la page de garde du mémoire de pratique professionnelle.

Ce document contiendra les paragraphes suivants :

Déclaration sur l'honneur contre le plagiat

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

Session de certification :

Diplôme d'Etat :

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité.

Certifie enfin que ce mémoire, totalement ou partiellement, n'a jamais été évalué auparavant et n'a jamais été édité.

Fait à, le.....

Signature

II. La soutenance

La soutenance est composée de deux parties :

- d'une part, la présentation de l'écrit du candidat, lui permettant de mettre en valeur l'essentiel de son questionnement, sa démarche, les résultats obtenus ;
- d'autre part, un échange avec des examinateurs/correcteurs au cours duquel le candidat devra répondre aux questions soulevées, argumenter ses choix, réexaminer éventuellement ses positions.

Lors de cette soutenance le candidat est évalué sur :

- **Sa maîtrise orale du sujet traité** : connaissance du sujet et qualité d'expression ;
- **Sa capacité à exposer clairement** son positionnement professionnel.

1. La durée de l'épreuve est de 40 minutes, composée de deux temps :

Présentation du mémoire par le candidat : 10 mn.

Echanges avec les examinateurs/correcteurs : 30 mn.

Le candidat est muni de son mémoire et peut, s'il le souhaite, disposer d'un support écrit à son intervention orale.

2. Les consignes de fonctionnement de l'épreuve de soutenance orale :

La soutenance est réalisée devant deux examinateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur du diplôme visé.

Les examinateurs veilleront à respecter les horaires et les temps impartis.

Les examinateurs veilleront à adopter un comportement bienveillant avec le candidat et sont soumis à un devoir de neutralité. Il y a donc lieu de faire abstraction d'éléments étrangers à l'appréciation des travaux du candidat (âge, genre, origine, établissement de formation etc.) et de jugement portant sur la qualité des enseignements, le fonctionnement des services, etc.

Déroulé de l'épreuve :

Les examinateurs :

- Demandent au candidat sa convocation ainsi que sa pièce d'identité ;
- Se présentent en indiquant le collège (professionnel, universitaire, formateur) auquel ils appartiennent ;
- Précisent le cadre (but, objet et durée de l'entretien) et invitent le candidat à se présenter ;
- Questionnent le candidat. Ils sont invités à équilibrer leur prise de parole, à reformuler leurs questions si la réponse du candidat leur paraît insuffisante. Les questions doivent faciliter l'expression du candidat ;
- Ne donnent pas aux candidats d'indication sur la qualité de la prestation orale

Les deux examinateurs comparent ensuite les notes qu'ils entendent donner à la prestation à l'oral. Si les deux notes sont similaires, cette note est attribuée au candidat. Si une différence est constatée, les deux examinateurs dialoguent sur la note qu'il convient d'attribuer au candidat. En cas de désaccord, une moyenne des deux notes proposées est effectuée.

Les examinateurs évaluent les compétences attendues en référence au domaine de compétences auquel est associé le mémoire de pratique professionnelle (voir page 1).

III - La notation

L'écrit et la soutenance orale font chacun l'objet d'une note distincte sur 20 points, coef. 1.

La note de l'écrit est proposée avant la soutenance orale, elle est remise aux représentants de la D.R.J.S.C.S. et/ou rectorat avant la soutenance du candidat.

Toutes les notes inférieures à 10/20 doivent être argumentées de façon précise et objectivée collégalement par les deux examinateurs sur les grilles d'évaluation et de notation (**annexe II et III**). Cette fiche est à destination systématique du jury plénier du diplôme.

DE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

DC2 ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL ELEMENTS POUR L'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

1 – Les compétences professionnelles

Il y a 6 compétences professionnelles dans le DC2 du référentiel de compétences :

- ▶ Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire
- ▶ Elaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire
- ▶ Contribuer à l'élaboration un diagnostic partagé social et territorial
- ▶ Contribuer au développement de l'innovation sociale
- ▶ Développer et transférer ses connaissances professionnelles
- ▶ Assurer une veille professionnelle

2 – Les objectifs de l'épreuve

Les objectifs de l'épreuve sont :

- ▶ Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel montrant une articulation entre théorie et pratique.
- ▶ Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche
- ▶ Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain
- ▶ Questionner, comprendre et analyser une question sociale à partir d'une intervention professionnelle de terrain
- ▶ Construire une posture réflexive sur sa pratique professionnelle
- ▶ Présenter et argumenter des perspectives et un questionnement professionnels

DEASS
DC2 ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL
GRILLES D'EVALUATION POUR L'ECRIT et POUR LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DEASS – DOMAINE DE COMPETENCES 2 «ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL» GRILLE D'EVALUATION DE L'ECRIT DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
<p>1. ELABORATION D'UNE DEMARCHE DE RECHERCHE ET QUESTIONNEMENT D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionner, comprendre et analyser une question sociale à partir d'une intervention professionnelle de terrain. - Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique. 	/7
Commentaires :	
<p>2. MISE EN ŒUVRE DE TECHNIQUES D'ENQUETE DE TERRAIN, DE RECUEIL DE DONNEES ET BIBLIOGRAPHIQUES.</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche. 	/6
Commentaires :	
<p>3. ELABORATION D'UN POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain. - Construire une posture réflexive sur sa pratique professionnelle. 	/4

Commentaires :	
4. FORME	/3
<ul style="list-style-type: none"> - Orthographe, syntaxe - Rigueur du plan et de l'organisation du mémoire - Respect de la forme prescrite - Rigueur des citations et des normes bibliographiques 	
Commentaires :	
Note globale obtenue pour l'écrit du mémoire de pratique professionnelle sur 20 points. La note est accompagnée d'un commentaire général.	
/20	
Date et signature des examinateurs	
Nom, prénom :	
Nom, prénom :	

DEASS – DOMAINE DE COMPETENCES 2 «ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL» GRILLE D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
1. PRESENTATION ORALE DU CANDIDAT Capacité du candidat à : - Présenter avec clarté et rigueur la démarche de recherche, les analyses et les questionnements soulevés. - Présenter une réflexion professionnelle. - Prendre de la distance avec ses représentations. - Respecter son temps de présentation.	/7
Commentaires :	
2. ECHANGES AVEC LE JURY - Capacité du candidat à répondre et à apporter des éclairages aux questions des examinateurs.	/4
Commentaires :	
3. POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL - Capacité du candidat à expliciter ses choix et se positionner en tant que professionnel en exercice	/6
Commentaires :	

DE EDUCATEUR SPECIALISE

DC1 LA RELATION EDUCATIVE SPECIALISEE

ELEMENTS POUR L'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

1 – Les compétences professionnelles

Il y a 20 compétences professionnelles dans le DC1 du référentiel de formation. Le DC1 comprend 3 axes : Relation éducative dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé (8 compétences), Cadre de l'accompagnement social et éducatif spécialisé (4 compétences) et Participation et mobilisation des personnes (8 compétences).

Relation éducative dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé

- ▶ Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique
- ▶ Instaurer une relation éducative
- ▶ Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe
- ▶ Développer une compréhension de la situation de la personne
- ▶ Assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique
- ▶ Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles
- ▶ Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne
- ▶ Accompagner à l'exercice de la citoyenneté

Cadre de l'accompagnement social et éducatif spécialisé

- ▶ Organiser le cadre adapté à la rencontre
- ▶ Se saisir des temps et espaces non formalisés pour permettre la rencontre
- ▶ Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif
- ▶ Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative

Participation et mobilisation des personnes

- ▶ Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif
- ▶ Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif
- ▶ Créer les conditions pour que la personne soit auteure de ses projets

- ▶ Favoriser l'expression des personnes
- ▶ Soutenir la personne dans l'accès à ses droits
- ▶ Favoriser le développement des capacités de la personne
- ▶ Favoriser les interactions dans un groupe
- ▶ Favoriser et soutenir les dynamiques collectives

2 – Les objectifs de l'épreuve

Les objectifs de l'épreuve sont :

- ▶ Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel montrant une articulation entre théorie et pratique.
- ▶ Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche
- ▶ Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.
- ▶ Appréhender la relation éducative spécialisée dans une démarche éthique
- ▶ Faire le lien entre son engagement professionnel, les apports théoriques et cliniques et les propositions éducatives
- ▶ Observer, rendre compte et analyser des situations éducatives
- ▶ Formuler une problématique éducative
- ▶ Proposer des actions éducatives à partir des besoins des personnes

DC1 LA RELATION EDUCATIVE SPECIALISEE
GRILLES D'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DEES – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «RELATION EDUCATIVE SPECIALISEE » GRILLE D'EVALUATION DE L'ECRIT DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
1. ELABORATION D'UNE DEMARCHE DE RECHERCHE ET QUESTIONNEMENT D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE Capacité du candidat à : - Appréhender la relation éducative spécialisée dans une démarche éthique - Observer, rendre compte et analyser des situations éducatives - Formuler une problématique éducative - Proposer des actions éducatives à partir des besoins des personnes	/7
Commentaires :	
2. MISE EN ŒUVRE DE TECHNIQUES D'ENQUETE DE TERRAIN, DE RECUEIL DE DONNEES ET BIBLIOGRAPHIQUES. Capacité du candidat à : - Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche.	/6
Commentaires :	
3. ELABORATION D'UN POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL Capacité du candidat à : - Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.	

- Faire le lien entre son engagement professionnel, les apports théoriques et cliniques et les propositions éducatives	/4
Commentaires :	
4. FORME	/3
Orthographe, syntaxe Rigueur du plan et de l'organisation du mémoire Respect de la forme prescrite Rigueur citations et des normes bibliographiques	
Commentaires :	
Note globale obtenue pour l'écrit du mémoire de pratique professionnelle sur 20 points. La note est accompagnée d'un commentaire général.	
<p data-bbox="136 1042 584 1074">Date et signature des examinateurs</p> <p data-bbox="136 1114 338 1145">Nom, prénom :</p> <p data-bbox="136 1185 338 1217">Nom, prénom :</p>	
/20	

DEES – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «RELATION EDUCATIVE SPECIALISEE » GRILLE D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
1. PRESENTATION ORALE DU CANDIDAT Capacité du candidat à : - Présenter avec clarté et rigueur la démarche de recherche, les analyses et les questionnements soulevés. - Présenter une réflexion professionnelle. - Prendre de la distance avec ses représentations. - Respecter son temps de présentation.	/7
Commentaires :	
2. ECHANGES AVEC LE JURY Capacité du candidat à : - Répondre et à apporter des éclairages aux questions des examinateurs. - Expliciter ses choix et son positionnement professionnel.	/4
Commentaires :	
3. POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL Capacité du candidat à expliciter ses choix et se positionner en tant que professionnel en exercice	/6
Commentaires :	

DE EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

DC1 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE

ELEMENTS POUR L'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

1 – Les compétences professionnelles

Il y a 15 compétences professionnelles dans le DC1 du référentiel de compétences. Le DC1 comprend 3 axes qui sont : Relation éducative (6 compétences), Accueil (3 compétences) et Accompagnement au projet (6 compétences).

Relation éducative

- ▶ Instaurer une relation éducative
- ▶ Favoriser une dynamique de groupe
- ▶ Garantir à chaque personne sa place au sein du groupe dans le respect des autres
- ▶ Contribuer au développement de l'autonomie de la personne
- ▶ Favoriser le développement de l'identité sociale et des compétences professionnelles de la personne
- ▶ Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une dimension éthique

Accueil

- ▶ Analyser les situations d'accueil
- ▶ Mettre en place les conditions d'accueil de la personne et du groupe
- ▶ Mobiliser des ressources adaptées aux besoins et aux capacités de la personne

Accompagnement au projet

- ▶ Mobiliser des techniques de médiation éducative favorisant la relation
- ▶ Construire un projet personnalisé avec la personne, son représentant légal et l'équipe pluridisciplinaire
- ▶ Mettre en œuvre différentes modalités d'accompagnement
- ▶ Organiser la mise en œuvre du projet personnalisé
- ▶ Evaluer et ajuster la mise en œuvre du projet personnalisé
- ▶ Soutenir l'accès aux droits

2 - Les objectifs de l'épreuve

Cadre du mémoire de pratique professionnelle du DEETS

Les objectifs de l'épreuve sont :

- ▶ Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel montrant une articulation entre théorie et pratique.
- ▶ Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche
- ▶ Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.
- ▶ Analyser une situation éducative à partir d'une relation éducative, d'accueil ou d'accompagnement du projet
- ▶ Analyser ses positionnements et ses gestes professionnels
- ▶ Co-construire des orientations/pistes éducatives voire socio-professionnelles avec les personnes accompagnées

DE EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE
DC1 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE
GRILLES D'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MPP

DEETS – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE» GRILLE D'EVALUATION DE L'ECRIT DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
<p>1. ELABORATION D'UNE DEMARCHE DE RECHERCHE ET CONCEPTUALISATION D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser une situation éducative à partir d'une relation éducative, d'accueil ou d'accompagnement du projet - Co-construire des orientations/pistes éducatives voire socio-professionnelles avec les personnes accompagnées 	/7
Commentaires :	
<p>2. MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES D'ENQUETE DE TERRAIN, DE RECUEIL DE DONNEES ET BIBLIOGRAPHIQUES.</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche. 	/6
Commentaires :	
<p>3. ELABORATION D'UN POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain. - Analyser ses positionnements et ses gestes professionnels 	/4

Commentaires :	
4. FORME	/3
<ul style="list-style-type: none"> - Orthographe, syntaxe - Rigueur du plan et de l'organisation du mémoire - Respect de la forme prescrite - Rigueur des citations et des normes bibliographiques 	
Commentaires :	
<p>Note globale obtenue pour l'écrit du mémoire de pratique professionnelle sur 20 points. La note est accompagnée d'un commentaire général.</p>	
/20	
<p>Date et signature des examinateurs</p> <p>Nom, prénom :</p> <p>Nom, prénom :</p>	

DEETS – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE » GRILLE D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
<p>1. PRESENTATION ORALE DU CANDIDAT</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> présenter avec clarté et rigueur la démarche de recherche, les analyses et les questionnements soulevés. présenter une réflexion professionnelle. prendre de la distance avec ses représentations. respecter son temps de présentation. <p>Commentaires :</p>	/7
<p>2. ECHANGES AVEC LE JURY</p> <p>Capacité du candidat à répondre et à apporter des éclairages aux questions des examinateurs.</p> <p>Commentaires :</p>	/4
<p>3. POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Capacité du candidat à expliciter ses choix et se positionner en tant que professionnel en exercice</p> <p>Commentaires :</p>	/6

DE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DC1 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE ELEMENTS POUR L'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

1 – Les compétences professionnelles

Il y a 19 compétences professionnelles dans le DC1 référentiel de compétences. Le DC1 comprend 3 axes qui sont : Accueil et accompagnement centrés sur le jeune enfant (7 compétences), Accueil et accompagnement de la famille (10 compétences) et Organisation des espaces d'accueil (2 compétences).

Accueil et accompagnement centrés sur le jeune enfant

- ▶ Mettre en œuvre des pratiques éducatives adaptées au contexte d'accueil
- ▶ Favoriser le développement global de l'enfant
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre les conditions favorisant le jeu, l'expression, l'accès à la culture et les processus d'autonomisation du jeune enfant
- ▶ Accompagner et soutenir les processus de socialisation de l'enfant
- ▶ Créer les conditions de l'observation de l'enfant et du groupe
- ▶ Animer un groupe en fonction du contexte et de l'âge des jeunes enfants
- ▶ Développer une relation privilégiée avec le jeune enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux

Accueil et accompagnement de la famille

- ▶ Mettre en œuvre des pratiques d'accueil et d'accompagnement adaptées au jeune enfant et à sa famille
- ▶ Construire une cohérence éducative entre la famille et la structure
- ▶ Analyser et soutenir les liens entre les jeunes enfants et les parents
- ▶ Reconnaître et faciliter la fonction parentale
- ▶ Organiser une transmission d'informations pour permettre une continuité des soins au jeune enfant
- ▶ Accueillir les familles au sein de la structure
- ▶ Impliquer les parents dans les espaces institutionnels de la structure
- ▶ Coopérer avec les parents pour élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif du jeune enfant
- ▶ Contribuer à la cohérence de l'action éducative dans une continuité éducative entre l'environnement familial et institutionnel
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des actions favorisant la participation des parents

Organisation des espaces d'accueil

- ▶ Aménager des espaces sécurisants dans lesquels le jeune enfant peut explorer son environnement, s'exprimer librement et être acteur de son activité
- ▶ Aménager des espaces d'accueil, d'échange entre les parents et les professionnels et les parents entre eux

2 - Les objectifs de l'épreuve

Les objectifs de l'épreuve sont :

- ▶ Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel montrant une articulation entre théorie et pratique.
- ▶ Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche
- ▶ Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.
- ▶ Analyser l'influence du contexte institutionnel et du projet éducatif
- ▶ Présenter et argumenter un positionnement professionnel et questionner une situation d'accueil et d'accompagnement concernant le jeune enfant et sa famille
- ▶ Co-construire des propositions d'accueil et d'accompagnement ajustées en direction des enfants et de leurs familles

DE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
DC1 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE
GRILLES D'EVALUATION POUR L'ECRIT et POUR LA SOUTENANCE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DEEJE – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE» GRILLE D'EVALUATION DE L'ECRIT DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
<p>1. ELABORATION D'UNE DEMARCHE DE RECHERCHE ET QUESTIONNEMENT D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel montrant une articulation entre théorie et pratique. - Analyser l'influence du contexte institutionnel et du projet éducatif. 	/7
Commentaires :	
<p>2. MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES D'ENQUETE DE TERRAIN, DE RECUEIL DE DONNEES ET BIBLIOGRAPHIQUES.</p> <p>Capacité du candidat à mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche.</p>	/6
Commentaires :	
<p>3. ELABORATION D'UN POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain. - Présenter et argumenter un positionnement professionnel et questionner une situation d'accueil et d'accompagnement concernant le jeune enfant et sa famille. 	

DEEJE – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE » GRILLE D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
1. PRESENTATION ORALE DU CANDIDAT Capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - Présenter avec clarté et rigueur la démarche de recherche, les analyses et les questionnements soulevés. - Présenter une réflexion professionnelle. - Prendre de la distance avec ses représentations. - Respecter son temps de présentation. 	/7
Commentaires :	
2. ECHANGES AVEC LE JURY - Capacité du candidat à répondre et à apporter des éclairages aux questions des examinateurs.	/4
Commentaires :	
3. POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL - Capacité du candidat à expliciter ses choix et se positionner en tant que professionnel en exercice	/6
Commentaires :	

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

DC1 CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE ELEMENTS POUR L'EVALUATION DE L'ECRIT et DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

1 – Les compétences professionnelles

Il y a 9 compétences professionnelles dans le DC1 :

- ▶ C1.1 Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne
- ▶ C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques
- ▶ C1.3A Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne
- ▶ C1.3B Conseiller les personnes
- ▶ C1.4 Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène
- ▶ C1.5 Concevoir et mettre en œuvre des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions
- ▶ C1.6 Elaborer un budget ; constituer le dossier de financement
- ▶ C1.7 Gérer le budget d'une action individuelle ou collective
- ▶ C1.8 Coordonner une équipe

2 – Les objectifs de l'épreuve

Les objectifs de l'épreuve sont :

- ▶ Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel montrant une articulation entre théorie et pratique.
- ▶ Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche
- ▶ Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.
- ▶ Interroger, dans une optique d'adaptation de la pratique ou de l'expertise professionnelle, la pratique professionnelle mise en œuvre ou observée
- ▶ Proposer des actions de conseils, d'informations ou d'expertise en lien avec la ou les situations professionnelles analysées

DECESF – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE» GRILLE D'EVALUATION DE L'ECRIT ET DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
1. ELABORATION D'UNE DEMARCHE DE RECHERCHE ET QUESTIONNEMENT D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE Capacité du candidat à : - Interroger, dans une optique d'adaptation de la pratique ou de l'expertise professionnelle, la pratique professionnelle mise en œuvre ou observée - Proposer des actions de conseils, d'informations ou d'expertise en lien avec la ou les situations professionnelles analysées	/7
Commentaires :	
2. MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES D'ENQUETE DE TERRAIN, DE RECUEIL DE DONNEES ET BIBLIOGRAPHIQUES. Capacité du candidat à : - Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche.	/6
Commentaires :	
3. ELABORATION D'UN POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL Capacité du candidat à : - Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.	/4
Commentaires :	

DECESF – DOMAINE DE COMPETENCES 1 «CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE » GRILLE D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	N° de Jury : N° du candidat : Session :
	Points
1. PRESENTATION ORALE DU CANDIDAT Capacité du candidat à : - Présenter avec clarté et rigueur la démarche de recherche, les analyses et les questionnements soulevés. - Présenter une réflexion professionnelle. - Prendre de la distance avec ses représentations. - Respecter son temps de présentation.	/7
Commentaires :	
2. ECHANGES AVEC LE JURY Capacité du candidat à : - Répondre et à apporter des éclairages aux questions des examinateurs. -Expliciter ses choix et son positionnement professionnel.	/4
Commentaires :	
3. POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL Capacité du candidat à : - Expliciter ses choix - Se positionner en tant que professionnel en exercice	/6
Commentaires :	

